POUILLOUX

Aéroclub : inquiétudes au sujet du club-house



À la table officielle (à gauche), Stéphane Stepien (assis) et Michel Berthelot (debout), devant une partie de l'assemblée dans la salle. Photo JSL/Christiane GRESSARD

Le projet de rénovation du club-house de l'aéroclub, actuellement à l'arrêt, a été le point phare de la dernière assemblée générale.

Ce dimanche 28 mars, l'Aéroclub du Bassin minier a tenu son assemblée générale à la salle des fêtes de Pouilloux. Le président Stéphane Stepien a ouvert la séance en évoquant la bonne ambiance, le bon déroulement des actions au sein du club qu'il faut pérenniser, mais a déploré l'abandon du projet du club-house.

Le projet initial avec la Communauté urbaine Creusot Montceau (CUCM) a été abandonné, pour aller vers une nouvelle convention et un appel d'offres. Un point sur lequel a répondu Daniel Meunier, représentant la CUCM : « La Communauté ne lâchera pas l'aérodrome et confirme la subvention de 45 100 € pour les travaux. En ce qui concerne le bâtiment, il y aura une convention, un cahier des charges et un appel d'offres public. » Devant l'inquiétude de toute l'équipe, Daniel Meunier a expliqué l'obligation juridique et essaye de rassurer, sans vraiment convaincre. Inquiet, le président a rappelé que le club allait bientôt manquer de hangar.

L'activité pâtit de la pandémie

Michel Berthelot, le secrétaire, signifiait la baisse régulière et inquiétante de l'activité à cause de la situation sanitaire : « Bien que la section ULM ait été stabilisée, il faut maintenir les vols en école de pilotage et nous déplorons la baisse en vols privés. Les prévisions des activités doivent être réfléchies. » Michel Furno, le trésorier, annonçait un bilan avec une baisse des recettes et des cotisations. Il quittera son poste au prochain conseil d'administration et sera remplacé par Pascal Luz.

Alex Leger, un pilier de l'aéroclub, évoqua les actions du club, y compris la voltige et les trois adhérents qui ont passé leur qualification professionnelle et qui sont maintenant des pilotes en quête de travail dans cette période difficile.

Jean-Pierre Caumont, le président du Comité régional à la Fédération française d'ULM, a salué l'efficacité de l'ensemble de l'aéroclub qui a souffert : « Je regrette qu'il y ait un seul ULM à Pouilloux, mais j'encourage tout le monde à pratiquer cette discipline. » Il confirme que les vols ULM doivent désormais tenir compte des couloirs réservés aux drones.

Le soutien des élus locaux

Marie-Claude Jarrot, la maire de Montceau, accompagnée de Gérard Gronfier, son premier adjoint, et Michel Tramoy, élu en charge des associations, a apporté son soutien. « Il est important de garder cet aéroclub et son entretien. Vous apportez un rôle social important. » Même pensée pour Michel Chardeau, le maire de Pouilloux : « J'apporte tout mon soutien au club. Je déplore les petits incidents avec quelques riverains lors de la voltige, mais je n'y suis pour rien, et je serais toujours présent pour l'aéroclub. »

Christiane GRESSARD (CLP)

SAINT-VALLIER

Seconde série de vaccins à la résidence des Tilleuls



Marie-Hélène Sikora, une des infirmières du jour, assure la piqûre à une des résidentes. Photo JSL/Christiane GRESSARD

Ce lundi 29 mars, les locataires de la résidence Les Tilleuls ont eu leur seconde injection du vaccin Pfizer, après une première injection le 1er mars. Une salle spéciale a été installée. Danielle Gosse, adjointe au maire, et Isabelle Arnoux, la directrice de la structure, étaient présentes pour accueillir Samuel Robin, du Conseil départemental, assurant la logistique. Le docteur Jean-Marc Dumeix assurait un petit entretien avec les résidents avant la piqûre. Marie-Hélène Sikora et Geneviève Vaillot, infirmières, effectuaient les piqûres.

Isabelle Arnoux retenait que « nous avons 48 résidents qui reçoivent cette seconde injection. Cela représente 80 % de nos locataires, c'est une bonne moyenne. » Danielle Gosse assurait que « tous les résidents ont déjà été testés deux fois par le test PCR ».

« Le vaccin, c'est bien mais il faut continuer les gestes barrières et le port du masque »

Marc Dumeix, le médecin, tenait à préciser qu'il « est important de prévenir les gens que cette seconde injection protège contre les formes graves du Covid, que les personnes pourront mieux recevoir leurs enfants et petits-enfants ; mais surtout qu'il faut continuer le port du masque, et tous les gestes barrières, c'est très important ».

Christiane GRESSARD (CLP)

+WEB Davantage de photos sur www.lejsl.com.

CIRY-LE-NOBLE

Commerce, gare, distributeur de billets : les investissements 2021

Le dernier mandat (2014-2020) à Ciry a vu l'installation de la maison de soins, la création du lotissement du centre bourg et l'aménagement de l'épicerie. La nouvelle équipe municipale a comme fil directeur l'amélioration durable du patrimoine communal et des services aux habitants par les investissements.

En dehors du reste à réaliser, 431 000 € vont être investis sur le bâti de la commune et 160 400 € sur la voirie et l'espace public. Le plus gros budget est celui de l'aménagement de la gare (170 000 € en tranche 1, près de 300 000 € au total) :



Le plus gros budget des investissements est celui de l'aménagement de la gare : 300 000 € au total. Photo JSL/Estelle PELLETIER

l'idée est d'installer un gîte étape. Suivrait le projet d'une aire de camping-car avec des bornes électriques (30 500 €). Il est aussi question de l'aménagement du logement du commerce *l'Essentiel* pour 110 000 € : « Il est impératif d'enlever les plaques d'amiante et de refaire la toiture », stipule Alain Robert, le maire de la commune.

« Un distributeur de billets pour ne plus devoir aller à Perrecy ou Génelard »

Autre investissement important, l'implantation d'un distributeur de billets, à proximité de la gare et du commerce multiservice : « Les habitants se déplacent sur Perrecy ou Génelard pour retirer de l'argent : offrons-leur l'opportunité de rester sur place », soutient le maire.

Pour une valeur de 60 000 € et un contrat de cinq ans, la commune n'aurait rien à payer la première année, puis ce sera en fonction du nombre de retraits : « Plus il y aura de retraits, moins la commune dépensera. Par exemple, avec zéro retrait, la commune aurait à payer 1 500 €. »

Estelle PELLETIER (CLP)